

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 28 novembre 2023 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; W. BIGNON ; J-C ARAGON ; M. IBARS ; A. KELLY ; L. GASC ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; J-M. DUMAS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; C. AZAIS ; S. MARTI ; S. JEAN ; D. VIALAS ; C. RUEGGER ; D. SAUVADE

Absents représentés : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. ROUVIER ; G. REQUENA par C. PROUTEAU ; S. ALLEMAND par C. RUEGGER ; A. CHOUKROUN par W. BIGNON ; L. DELAITE par C. AZAIS ; C. BASTIDE par D. SAUVADE

Absents : JF. MARY ; C. PINO ; J. GROSSO ; A. ZAKHARY

Secrétaire de séance : D. CUPOLI

Secrétaire de séance adjointe : C. PROUTEAU

4. Débat d'orientations budgétaires 2024 (Annexe)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un débat doit avoir lieu au Conseil sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité,

CONSIDERANT que le débat d'orientation budgétaire sur la base d'un rapport, annexé à la présente délibération, doit faire l'objet d'un vote,

Compte tenu de ces divers éléments, il appartient au conseil municipal :

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2024.

D'adopter le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, sur la base du rapport ainsi présenté.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL
Entendu l'exposé du Rapporteur,
Après en avoir délibéré,

A LA MAJORITE
Pour 23
Contre 2
(C. BASTIDE ; D. SAUVADE)

DECIDE

De prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du budget, ainsi que sur les engagements pluriannuels de la collectivité pour l'exercice 2024.

D'adopter le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2024, sur la base du rapport ainsi présenté.

Le secrétaire de séance
Dominique CUPOLI



Pour extrait conforme,
Le Maire
Yves MICHEL

